

DEC_0104_2025



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE MYCELIUM

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de Troisième Maire-Adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2025-2026,

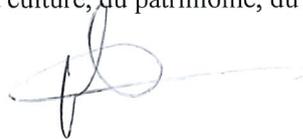
Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie MYCELIUM domiciliée 41 chemin des châtelets – 61000 ALENCON pour une représentation du spectacle « La symphonie des chauves-souris » sur la voie douce, le long de la Risle à côté du Clos Normand le vendredi 19 septembre 2025 pour un montant de 1.900 €.

Le Maire décide de signer l'avenant au contrat de cession pour le règlement des frais de transports, de défraiements et de frais technique pour un montant de 817,45 €.

Fait à Pont-Audemer, le 29 avril 2025



Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation



Julien TIMON